

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire Le Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 16 mai 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire le Templin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle.

Discussion avec les éducatrices sur les changements apportés sur l'aire de jeu extérieur et la responsabilité de la halte de s'assurer l'aire de jeu et sécuritaire et d'aviser l'école lorsque le besoin est nécessaire (sécurité et réparation), changement au règlement sur les boissons chaudes, la planification des activités.

Observation: Jeux libres, collation, course entre les enfants dans le gymnase, jeu extérieur et diner.

-La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2025

Date

original signé par
Nathalie Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2025

Date